

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



ON S'ABONNE :
A LYON, au bureau du journal, quat
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier
Bourgois et Co, rue Notre-Dame-
des-Victoires, n. 18.

Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 2 Septembre.

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ACCEPTE TOUT.

La crise ministérielle actuelle est curieuse surtout parce qu'elle met dans son jour le peu d'importance que conserve la chambre des députés dans le gouvernement représentatif. Chacun aujourd'hui fait son ministère : M. Guizot, M. Molé, M. Thiers, M. Mauguin même, sont à la tête des listes; et en discutant le plus ou moins de chances de chacun de leurs candidats favoris, les politiques cherchent à expliquer la raison pour laquelle il sera préféré par M. de Montalivet, l'intime du roi; mais personne ne s'inquiète de l'opinion de la chambre. Et en effet, qui peut douter que si le roi a dit : « Je nomme M. Molé pour mon ministre, » ou bien : « Je choisis M. Guizot, » ou bien encore : « Je veux avoir M. Sauzet, » qui doute que la chambre n'accepte immédiatement et humblement la volonté royale? L'autre jour le parquet de la cour de Lyon, en la personne de M. Gilardin, ne nous reprochait-il pas d'attaquer le gouvernement du roi lorsque nous appelions le mépris sur ses ministres, lorsque nous les accusions de lâcheté et de trahison devant l'opinion publique; si la chambre s'avisait d'accuser à son tour de trahison ou d'incapacité un ministère choisi par le roi, elle appellerait le mépris sur son gouvernement, et M. Gilardin serait en droit de faire un procès à MM. nos représentants comme il a en fait un aux journalistes; car nous ne voyons pas pourquoi M. Gilardin, avec des convictions aussi profondes que celles qui l'animent, aurait plus d'indulgence pour nos députés que pour nous.

Aujourd'hui la chambre n'est rien; son influence morale, ses droits positifs, elle les a remis à d'autres, à M. Montalivet par exemple, qui dans le conseil est plus puissant que les sept collègues que la chambre avait désignés pour l'assister.

La chambre crut renverser MM. de Broglie et Guizot le jour où M. Montalivet ne voulut pas laisser prendre aux doctrinaires trop de place chez lui; il voulut, M. Montalivet, faire comprendre à la doctrine qu'il se servait d'elle, mais qu'il était plus fort qu'elle; que, du moment où elle aurait une volonté, on saurait la briser; qu'elle devait obéir à un pour commander à tous. Aujourd'hui qu'elle est plus docile, elle va reprendre son autorité subordonnée avec cette humilité qui lui convient, et le tiers-parti apprendra à son tour qu'on ne résiste pas en vain aux ordres supérieurs, que l'on est ridicule et impertinent quand on essaie de se révolter contre un maître qui a le droit de vous chasser sans donner même ses motifs.

Si la chambre des députés avait une valeur quelconque, un ministre qu'elle affectionnerait serait-il, comme M. Thiers, désarçonné au premier choc, sans hésitation et sans résistance; serait-il expulsé comme un valet mal obéissant? Un ministre, sûr de l'assentiment des chambres, ferait trembler devant lui la cour et l'église, et s'inquiéterait aussi peu de M. de Montalivet et de M. de Quélen, qu'en Angleterre M. Melbourne s'inquiète de la cour du roi Guillaume ou des évêques de la chambre des pairs; mais chez nous la chambre des députés est un instrument docile : on lui donne M. de Broglie, elle l'accepte; M. Molé, elle le prend; huit jours après elle reprend M. Guizot; puis on lui impose M. Thiers, puis on lui rend M. Guizot ou M. Molé, sans qu'elle manifeste seulement par un murmure le mécontentement de sa position inférieure et partout dominée.

Quel est donc celui de ses desirs qu'a fait prévaloir la chambre dans sa dernière session? Elle n'a manifesté d'opinion bien tranchée que sur une question, la conversion des rentes. Or, on sait ce qu'il est advenu à ce sujet, et si les rentes ont été mieux converties par M. Thiers que par M. Guizot. La chambre voulait un système de conciliation; elle a appuyé dans ce but le ministère de M. Sauzet. Aujourd'hui M. Sauzet, rentré dans la vie privée, fera sans doute l'histoire de sa vie politique, et nous en avons besoin pour savoir ce qu'il y a eu de changé entre le système de ses prédécesseurs et le sien; mais en conscience, et sur notre honneur, nous n'avons, nous, deviné aucune amélioration ni aucune modification.

Changement de ministère, vote des chambres, manifestation de l'opinion publique, rien n'a pu faire dévier d'une ligne la politique une et inflexible dans laquelle nous avons toujours été conduits. Les hommes se sont succédés dans les régions secondaires du pouvoir : la cour seule n'a pas changé. Grâce à la fixité de ses plans et à la faiblesse de nos députés, la cour conservera son despotisme déguisé tant qu'elle pourra agir par la corruption et les tours d'adresse familiers aux camarillas de tous les pays : les prétendus chefs de ministère qu'on nous offre seront brisés quand ils déplaieront. Une chambre soumise et dévouée par force, une cour puissante, un ministère qui réponde de ce que font ses maîtres, voilà l'idéal du gouvernement représentatif, et cet idéal on nous le donne et on travaille à le conserver.

V. P.

Le *Moniteur* contient un rapport de M. Sauzet, ministre de la justice, au roi, dans lequel il présente le compte de l'administration de la justice criminelle pour 1834.

Cet important travail commencé en 1825 a été fait avec le plus grand soin, dit le ministre.

Il résulte des 69 tableaux dont il est composé pour les cours d'assises, que ces tribunaux ont statué en 1834 sur

5,143 accusations, que le jury en a rejeté 1,665 et admis 2,143 sans modification et 1,317 avec des changements dans la qualification des faits incriminés. Le résultat de ces changements a laissé le caractère de crime pour 456 affaires et donné celui de délit à 661 affaires.

Ainsi, sur 100 accusations 32 ont été rejetées, 26 admises en partie et 42 sans restriction.

La proportion du rejet a été en 1826 de 31, en 1827 de 32, 1828 de 32, 1829 de 32, en 1830 de 33, en 1831 de 37, en 1832, 1833 et 1834 de 32.

La modification apportée en 1832 au code pénal a amené une plus sûre répression et elle a été quelquefois moins sévère.

Le nombre des accusés jugés contradictoirement a été de 6,952, ce qui fait un accusé sur 4,195 habitants.

Les départements qui ont fourni le plus d'accusés sont : la Seine, un sur 3,476 habitants; les Pyrénées-Orientales, un sur 1,619, et la Corse, un sur 1,843.

Les départements qui ont fourni le moins d'accusés sont : la Meuse, un accusé sur 11,538 habitants, le Lot-et-Garonne, un sur 10,202; la Corrèze, un sur 10,167.

Les crimes contre les personnes ont été de 2,216, contre les propriétés de 4,736. Les femmes sont entrées dans le nombre des accusés pour 1,157, c'est-à-dire 17 sur 100.

4,080 accusés ne savaient ni lire ni écrire, 2,061 lisaient ou écrivaient imparfaitement, 618 lisaient et écrivaient bien, 203 avaient reçu l'éducation supérieure. Ainsi, sur 100 il s'en trouve 59 complètement illettrés.

Sur 6,952 accusés, 25 ont été condamnés à mort; aux travaux forcés à perpétuité, 151; aux travaux forcés à temps, 825; à la réclusion, 694; au bannissement, 1; à la détention, 3; à des peines correctionnelles, 2,487; à la surveillance de la haute police sans autre peine, 3. Enfants âgés de moins de 16 ans et détenus dans des maisons de corrections 25. Total, 4,160.

NATURE DES PEINES.	NOMBRE DES CONDAMNÉS EN											
	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834		
Peine de mort.	134	150	109	114	89	92	108	74	42	25		
Travaux forcés à perpétuité.	283	281	317	268	273	268	211	228	127	151		
Travaux forcés à temps.	4,052	4,239	4,062	4,142	4,033	973	949	882	734	825		
Réclusion.	1,160	1,228	1,223	1,223	1,222	1,005	888	851	726	694		
Bannissement.	1	1	1	1	3	1	2	1	1	3		
Détention.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Carcan.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Dégradation civique.	6	5	5	11	1	8	1	1	1	1		
Peines correctionnelles.	1,342	1,487	1,446	1,739	1,825	1,740	1,910	2,369	2,401	2,437		
Surveillance de la haute police.	3	1	6	1	1	1	1	1	1	3		
Enfants de moins de 16 ans à détenir par voie de correction.	57	56	68	53	28	43	28	42	25	25		
Totaux.	4,037	4,348	4,236	4,551	4,475	4,130	4,098	4,448	4,105	4,164		

L'application des circonstances atténuantes sur les 4,164 affaires a été de 1,875, c'est-à-dire 45 sur cent.

Des 25 condamnés à mort 15 ont été exécutés, 6 ont vu commuer leurs peines et 4 se sont suicidés. Les exécutions en 1832 ont été de 40, et en 1833 de 30. Après la statistique des affaires correctionnelles se trouve la nomenclature suivante : 139 fonctionnaires publics ont été inculpés de crimes ou délits commis dans leurs fonctions, savoir : 1 préfet, 28 maires ou adjoints, 2 commissaires de police, 1 garde-champêtre, 61 agents forestiers et 41 douaniers. L'au-

torisation nécessitée par l'art. 75 de la constitution de l'an VIII a été refusée pour 63 de ces fonctionnaires et accordée pour 76. De ce nombre de 76 deux sont morts avant le jugement, 7 restent à juger et 47 ont été acquittés, 1 condamné aux travaux forcés, 9 à l'emprisonnement et 10 à l'amende.

Sur les arrêts des cours d'assises, 707 pourvois ont eu lieu, 40 seulement ont été cassés dont 10 dans l'intérêt de la loi et 1 pour incompétence.

Le travail ministériel est fort laconique sur les délits de presse et les délits politiques attribués aux cours d'assises. 219 délits ont été imputés à 348 personnes, 247 ont été acquittés, c'est-à-dire 71 sur 100. Ont été condamnées, 99 à l'emprisonnement et 2 à l'amende.

La décomposition des délits a lieu ainsi : presse, 98; politique, 121; presse, condamnations, 40 sur 100; politiques, 29 sur 100. Il est à remarquer relativement aux délits de presse que dans les départements les acquittements sont de plus de moitié, tandis qu'à Paris sur 38 accusés 12 seulement ont été acquittés, ce qui ne fait qu'un tiers.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous ne connaissons, jusqu'à ce moment, les événements qui se sont accomplis à St-Ildefonso et à Madrid, il y a quinze jours, que par les correspondances diplomatiques ou ministérielles; un journal anglais, le *Morning-Chronicle*, a publié sur ces mêmes événements une relation que nous reproduisons en partie comme venant d'un témoin plus impartial :

« Saint-Ildefonso, 13 août. — La nuit dernière, à huit heures environ, le régiment des gardes provinciales qui est ici montra des symptômes d'insubordination dans les quartiers situés en dehors du Sitio. Le Sitio et les jardins sont environnés d'une muraille. On y entre par de fortes grilles. Elles furent fermées à la première alarme. Bientôt après, la compagnie du bataillon des provinciaux se présenta en criant : *Vive la constitution!* demandant l'ouverture des portes et menaçant d'entrer de vive force.

Il y eut inutilement quelques pourparlers avec les officiers. Les troupes de la garnison de l'intérieur reçurent l'ordre de rentrer dans leurs quartiers. Mais, au lieu de les garder, le 4^e de la garde royale fit entendre les mêmes cris de révolte et exigea que les portes fussent ouvertes aux camarades du dehors. Les clefs furent livrées, non sans que les officiers eussent fait les plus grands efforts pour apaiser la sédition.

Dès que les portes furent ouvertes, toute la garnison, excepté la cavalerie et les gardes-du-corps, se forma et s'avança devant la façade du palais; la musique entonna les airs patriotiques, toutes les voix s'y mêlèrent : l'effet de ce chorus était aussi puissant que le bruit du tonnerre, qui avait grondé toute la nuit d'au paravant. Par intervalles, ils faisaient entendre les cris de : *Vive la liberté! vive la constitution! meure San Roman! meure Munoz! meure la camarilla!* Ces troupes, au nombre d'environ 1,400 hommes, environnèrent le palais. La musique, le bruit, les vivats continuèrent. Enfin, les communications s'ouvrirent avec la reine, et, vers minuit, une députation, composée d'un sergent, d'un caporal et de deux soldats de chaque compagnie, fut admise en sa présence. Ils s'exprimèrent avec fermeté, en demandant le décret d'adoption de la constitution.

La députation se plaignit hautement de l'arriéré de solde qui était dû depuis trois mois aux régiments provinciaux; plusieurs dirent qu'ils étaient sans souliers et dans le dénuement le plus complet. Des gardes nationaux de Madrid, mêlés aux soldats, leur ordonnaient de ne pas écouter les officiers et de n'obéir qu'aux sergents. On remarqua l'ambassadeur anglais, s'efforçant de pénétrer dans le palais; mais les soldats ne permettaient à personne d'entrer par la porte principale; toutes les autres portes étaient fermées, et personne à l'intérieur ne se serait hasardé à les ouvrir.

Au palais et dans la ville, la terreur était grande. On ajoute, sans le confirmer cependant, que l'ambassadeur anglais alla jusqu'à promettre aux troupes, sur sa garantie, que le paiement de l'arriéré de solde leur serait fait en peu d'heures, si tel était le seul sujet de leur révolte.

Enfin, ce jour, environ à trois heures du matin, les sergents et la députation sortirent du palais après avoir obtenu ce qu'ils voulaient. La reine, aidée par l'alcade mayor et San-Roman, rendit un décret par lequel elle acceptait la constitution de 1812 jusqu'à la réunion des cortès. Les chants, les cris et les vivats remplissaient les airs. Les troupes faisaient, en ordre, des processions autour de la place, déchargeaient leurs armes chargées à balles. A quatre heures et demie, le bruit s'est apaisé, et maintenant tout est redevenu tranquille, les soldats sont livrés au sommeil. Il est midi; ils parlent de placer la pierre de la constitution, et ce soir ils auront un repas de fête. La cavalerie, en bataille dans une autre rue, était ferme, silencieuse, n'attendant que des ordres.

13 août au soir. — Comme *post-scriptum* à mon récit de ce matin, j'ajoute que les gardes les plus fidèles de la reine ont placé, cet après-midi, l'inscription de la constitution dans la Grande-Place, devant le palais. La cérémonie a été belle et bien ordonnée.

San-Roman commandait. Tous les officiers, sur la demande de la reine, ont rejoint leurs corps et juré, c'est-à-dire prêté le cri de *vive la constitution!* Après la cérémonie du rétablissement de la pierre de la constitution, pierre qui, pour le dire en passant, est de bois, la ville a été illuminée, et l'ordre règne dans le royal Sitio de Saint-Ildefonso.

La famille royale est visiblement prisonnière.

La bonne foi et le caractère du correspondant qui nous transmet ces détails sont des garanties de la véracité de son récit. Maintenant, qu'elle va être la conduite du ministère? L'événement est connu à Madrid; on sait que les ministres ont entre leurs mains le décret royal qui proclame la constitution de 1812; la plus vive agitation s'empare du peuple.

Les ministres ont tenu conseil toute la matinée. Le général Quesada, qui est constamment à leurs côtés, a reçu ordre d'ap-

provisionner le Parc et d'élever des ouvrages dans la prévision d'une attaque. Le Parc est un grand bâtiment au bout de Calle-Alcala, autrefois palais de Godoy, prince de la Paix. C'est maintenant un dépôt pour l'artillerie; il semble admirablement disposé pour servir de forteresse. On a doublé les patrouilles.

On dit qu'on rencontrera une résistance déterminée chez les ministres, qui prétendent que le décret royal n'est pas valable, ayant été obtenu par la force. On dit qu'il contient une protestation, et que S. M. a fait déclarer qu'elle se considère comme prisonnière dans les mains des soldats que l'on a subornés. Des troupes vont, dit-on, marcher sur Saint-Ildefonso; mais d'abord la garnison est déjà trop faible pour maintenir les mesures que le système de répression a été forcé de prendre. Ensuite il est très-douteux que les troupes se battent contre leurs frères, et entr'autres le bruit court que, sans parler des sympathies des troupes pour la constitution, le bataillon des provinciaux qui est ici, correspondant à celui qui est caserné à Saint-Ildefonso, a manifesté de tels symptômes d'insubordination, qu'il est consigné dans ses quartiers sous une garde. On reçoit la nouvelle de la formation d'une junte et de la proclamation de la constitution à Valence, aux acclamations des troupes régulières et de la garde nationale réunies. De tels exemples sont entraînants. L'Andalousie, Saragosse, la plus grande partie de l'Aragon, Valence, la Catalogne, sont en état de révolte ouverte contre le gouvernement de la reine; elle n'aura bientôt plus que Madrid pour royaume, assiégé pour ainsi dire par une armée qui n'en est pas éloignée.

14 août. Dimanche. — La plus grande agitation règne dans la ville; la garde nationale, qui entretient une secrète intelligence avec Saint-Ildefonso, rassemble des armes de tous côtés. Les troupes savent aussi ce qui se passe, et comprennent que leur position est délicate; mais elles sont retenues par le lien de la discipline militaire, et aussi par l'ascendant qu'exerce le capitaine-général; la population de Madrid est saisie de terreur à son approche et fuit devant lui comme un troupeau timide devant un loup. Les troupes de toutes armes, cavalerie, infanterie, artillerie, occupent les rues.

Quatorze pièces de canon, mèche allumée, ont été placées dans les positions les plus importantes. Tout cet appareil est la réponse aux manifestations des habitants en faveur de la constitution, d'abord à la Puerta del Sol, centre de la ville où toutes les rues viennent aboutir. C'est là que la bourgeoisie s'assemble ordinairement pour s'entretenir des événements du jour. Ce matin, la foule était plus considérable qu'à l'ordinaire: bientôt le cri soudain et simultané de vive la constitution s'est fait entendre. Tout cri, toute manifestation avait été défendue par Quesada sous peine de mort. Les gardes à pied de garde à la porte, avaient préparé leurs armes: nous étions exposés à une décharge meurtrière; les ordres de Quesada étaient positifs et condamnaient à mort toute cette foule qui avait proféré le cri de vive la constitution!

Les cuirassiers de garde au même poste firent une charge sans se servir de leurs armes. Le peuple en appela énergiquement à leur patriotisme, leur disant qu'ils ne verseraient pas le sang de leurs compatriotes; que la reine avait décrété la constitution; que toute l'Espagne s'était prononcée pour elle, et que rien n'empêcherait qu'elle fut proclamée à Madrid dans les vingt-quatre heures. Il les engageait en même temps à crier avec lui vive la constitution! vive Isabelle! vive la reine-régente! La confusion qui régnait alors ne peut être décrite. Les soldats étaient évidemment désarmés. L'hésitation durait depuis quelque temps, lorsqu'un soldat, cédant aux généreuses inspirations du moment, sortit des rangs, et, remettant son sabre dans le fourreau, cria vive la constitution! les cuirassiers répondirent promptement à ce cri magique si impatiemment attendu. Les gardes à pied restaient insensibles et paraissaient intraitables, lorsque Barutell, gouverneur militaire de Madrid, qui était dans la cour de la poste, en sortit et les entraîna à suivre l'exemple des cuirassiers. Le bruit se répandit avec rapidité dans la ville que Barutell s'était mis à la tête du mouvement.

Les gardes nationaux se montrèrent dans les rues, se dirigèrent vers la Puerta-del-Sol et là fraternisèrent avec les troupes

La scène devait bientôt changer: entre midi et deux heures, de nouvelles troupes furent dirigées vers cet endroit; elles ne s'inquiétèrent nullement des vivats qui les accueillirent. A deux heures, le général Quesada, accompagné d'un brillant état-major et d'un détachement de cavalerie, parut au haut de la rue. Canetas qui descend à la Puerta-del-Sol. Au milieu de la rue, les sabres furent tirés. Les dragons s'élancèrent sur les groupes réunis et les poursuivirent jusqu'à la rue Geronima. Il y eut des personnes renversées et foulées aux pieds des chevaux, d'autres tombèrent en s'efforçant de fuir; mais je ne crois pas que les dragons aient fait usage de leurs sabres. Le général lui-même, avec son état-major, passa rapidement devant la poste, faisant face aux cuirassiers et aux gardes à pied qui s'étaient déclarés pour la constitution.

C'est en pareille circonstance, et au même endroit, que le général Canterac fut tué l'année dernière, lorsque la troupe qui était de garde à sa porte fut séduite par Cardero.

La présence du capitaine-général, cependant, en cette occasion, parut inspirer aux soldats la terreur et le repentir. Il dit quelques paroles sévères aux cuirassiers, leur ordonnant de se rappeler leurs serments. L'officier fut renvoyé au quartier. Il quitta les rangs avec colère, après avoir examiné la contenance de ses soldats, comme si son intention avait été de pousser plus loin la révolte. Mais il ne rencontra pas l'encouragement qu'il cherchait; les soldats étaient comprimés par le rang et le caractère des officiers qu'ils avaient devant eux.

Le capitaine-général mit pied à terre, et passa à peu près une heure à donner des ordres. En quittant la place, il prit avec lui les troupes compromises. Quelques hommes, comme il se retournait, crièrent: Meure Quesada! Il se retourna aussitôt, et leur fit face.

Dans la foule considérable qui s'était rassemblée sur Plazuela del Cabada, se trouvaient une vingtaine de gardes nationaux à cheval ou à pied qui proféraient des vivats! Une compagnie d'un des bataillons de la reine s'avance, sous les ordres du capitaine-général, pour les disperser. Le colonel Calvet, officier très-distingué et couvert de blessures, bien connu comme libéral, entra en pourparlers avec les gardes nationaux, leur déclarant qu'il avait l'ordre de faire feu, mais qu'il préférerait n'être point obligé de recourir à cette extrémité. On lui répondit par un cri général de vive la constitution! Alors partit un coup de fusil qui le frappa mortellement. Les soldats, le voyant tomber, firent feu sur la foule et les gardes nationaux, et tuèrent quelques personnes; un garde national du nom de Goidoni, jouissant d'une grande considération aux yeux de ses camarades, se trouva au nombre des morts; le bataillon de la reine perdit deux hommes et en eut un de blessé. A cette occasion, le capitaine-général ordonna à ses troupes de faire feu sur tout garde national trouvé en uniforme dans les rues, et sur tous les groupes manifestant des dispositions séditieuses.

Cinq cents gardes nationaux s'étaient retirés en armes dans l'église de San-Basilio.

Le capitaine-général dirigea sur l'église cent hommes et

une pièce de canon qu'il fit pointer sur la porte, ne donnant aux gardes nationaux que cinq minutes pour se rendre. La porte fut ouverte à l'expiration du terme fixé; la plupart s'échappèrent, 150 furent conduits en prison.

La situation a été la même aujourd'hui. Les principaux points sont occupés par des forces militaires; personne ne peut sortir de sa demeure, on ne peut traverser une seule rue sans être accueilli par une demi-douzaine de qui vive auxquels il faut se hâter de répondre.

Le général Seoane a résigné, depuis quelques jours, le commandement de la garde royale, parce qu'il désapprouve la conduite du capitaine-général, qui a désarmé la garde nationale, de la fidélité de laquelle il s'était fait garant sur sa tête.

Les journaux de Madrid des 19, 20, 21 et 22 de ce mois nous arrivent ensemble par la voie ordinaire.

Le ministère n'était pas encore complété, d'après les journaux du 22. Du reste, on recevait la nouvelle que la proclamation de la constitution se faisait suivant les ordres émanés de Madrid dans les lieux où elle ne les avait pas devancés. Elle a eu lieu le 17 à Valladolid avec beaucoup d'éclat.

L'Espagnol donne des nouvelles de l'expédition de Gomez. Il avait quitté Cangas de Oniz le 14; le 15, il était à Potes et le 17 il en était parti en désordre pour Reynosa, toujours poursuivi par Espartero.

Le 20 du courant, une action a eu lieu à Mallen, quatre lieues de Saragosse, entre Basilio Garcia, qui avait avec lui mille hommes et 300 chevaux, et les nationaux. On dit que ces derniers ont été battus. (Sentinelle.)

On nous écrit de Bedous (frontière française d'Aragon): « La nouvelle suivante a été portée par des muletiers venant de Jaca:

« Du 20 au 21 du courant, 12,000 urbanos navarrais se sont spontanément soulevés et sont tombés sur 8 bataillons de carlistes qu'ils ont entièrement détruits; car aucun d'eux n'a pu trouver son salut dans la fuite. » (Mém. des Pyrénées.)

On écrit de Tarbes, 25 août:

« On a reçu hier matin l'avis officiel que toute la cavalerie qui doit faire partie de la légion étrangère qu'on forme à Pau s'organisera à Tarbes. On ne sait rien de positif sur le chiffre de ce corps de volontaires. On parle, mais vaguement, de 2,000 hommes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est déjà arrivé ce matin une centaine d'hommes et une soixantaine de chevaux, qui seront logés chez l'habitant pour un temps indéfini. Mais qui sait ce que nous apprendra la dépêche télégraphique de demain! »

La Sentinelle des Pyrénées parle de l'assassinat du marquis de Miraflores, président de la chambre des proceres, mais d'une manière assez vague pour qu'on puisse espérer que la nouvelle n'est pas vraie.

La nouvelle avait été répandue par des officiers anglais arrivés au Socoa, que la légion avait touché son arriéré.

Cette nouvelle a été reconnue fautive, et on attend même avec inquiétude à Saint-Sébastien les premiers jours du mois de septembre, époque où les fournisseurs doivent cesser leur service, faute de fonds. (Idem.)

Un journal annonce qu'il a appris par voie extraordinaire que Mina avait donné sa démission par raison de santé; un autre journal prétend que les exaltés de Barcelone sont parvenus à organiser la terreur, et que Mina, désormais sans force et sans influence, s'est résolu à quitter ses fonctions; mais ces nouvelles sont données sans date.

Pour nous, nos dernières lettres de Barcelone sont du 19, et, à cette date, Mina était, en effet, malade; il y avait eu quelques tentatives de désordre, mais les perturbateurs avaient été arrêtés. Nous verrons ce que nous apporteront demain les lettres et les journaux qui doivent nous venir jusqu'au 23.

Le bateau à vapeur en fer le Papin a fait, à l'occasion de la foire de Braucaire, un essai de navigation sur le Rhône dont les résultats sont remarquables. Ce bateau a franchi à la remonte en quarante et une heures la distance d'Avignon à Lyon. Cette vitesse dépasse de beaucoup celle des bateaux à vapeur employés jusqu'ici à la navigation du Rhône.

Un bateau à vapeur de la Saône a coulé bas près de Trévoux; les voyageurs se sont réfugiés sur le pont et ont pu passer à bord d'un de ces bateaux appelés Penelles, sur lequel ils ont continué leur route jusqu'à Lyon. Personne n'a péri dans ce sinistre, mais le transbordement ne s'est pas opéré sans quelque confusion et sans perte d'effets pour les passagers.

Un ancien menuisier nommé Boy, demeurant place de l'Hôpital, s'est pendu avant-hier soir dans sa chambre. On attribue ce suicide à des chagrins domestiques. Le clergé a refusé d'assister à son enterrement qui a eu lieu ce matin.

M. Joubert, ancien aubergiste et maintenant rentier, habite un appartement dans la rue Tramassac, n. 34. Avant-hier, M. Joubert étant allé pour le besoin de son ménage, au marché du quai de Flandre, acheter un fagot, l'a déposé à la porte d'un perruquier du voisinage; un moment après il est revenu le prendre et l'a monté chez lui. Deux heures s'étaient à peine écoulées que deux agents de police se présentent chez le sieur Joubert; ils pénètrent dans son appartement, traitent ce citoyen de voleur et d'escroc, M. Joubert leur demande l'exhibition de leur mandat, ils répondent effrontément qu'ils n'ont pas besoin d'une pareille pièce, et ils se livrent aux investigations les plus minutieuses dans toutes les pièces de l'appartement; ils soulèvent tous les meubles, défont le fagot, et enfin, finissant par où ils auraient dû commencer, ils vont s'informer chez le marchand de bois si le fagot a bien réellement été vendu dans la matinée, et chez le perruquier si c'est bien réellement le sieur Joubert qui l'a déposé à la porte. L'affirmative n'était pas douteuse, et on croirait qu'après de telles avanies les agents de police seraient venus faire des excuses au citoyen qu'ils avaient si gravement insulté, mais pas du tout: leur insolence n'a

pas diminué un instant. En vain M. Joubert est allé cinq fois chez le commissaire pour obtenir une réparation morale; il lui a été impossible de parvenir à ce fonctionnaire qui ne se trouve jamais chez lui quand il y a une réclamation juste à lui adresser.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, 1^{er} septembre 1836.

Monsieur,

Dans votre numéro de mardi, 30 août, vous répétez des observations erronées du journal l'Echo des Halles, sur le nouveau pain que je propose au gouvernement pour l'armée; le rédacteur de cette feuille aurait pu s'assurer que la commission ministérielle, chargée de faire un rapport sur l'amélioration que je suis sûr d'introduire dans la manutention du pain de la troupe et des établissements publics, a déclaré, à l'unanimité, que mon nouveau pain ne laissait rien à désirer, et qu'elle a conclu à ce qu'on me donne la fourniture générale du pain de l'armée ou une forte récompense, pour prix de mon invention, si je voulais livrer mon mode de fabrication.

Je renvoie au journal l'Echo des Halles, ses calomnies, œuvres de l'envie et de la méchanceté, en vous priant d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Agréer, etc.

CHAMBARD, pharmacien.

Les représentations de la République, l'Empire et les Cent-Jours touchent à leur fin. Cette pièce a jusqu'ici attiré un grand nombre de spectateurs, surtout parmi les classes populaires, fidèles au souvenir de ceux qui les font heureuses et glorieuses. C'est aux retardataires à se presser: voilà la dernière occasion qu'ils auront d'admirer les merveilles de ces temps presque fabuleux, retracés avec autant de fidélité qu'il est possible à Lyon.

On nous annonce la prochaine arrivée de Mme Albert, du Théâtre du Vaudeville. Plusieurs pièces nouvelles seront données, dit-on, pour ses représentations.

Chronique politique.

Nous lisons dans le Journal du Commerce de Paris, sous la date du 30 août:

On parlait aujourd'hui pour le ministère de MM. Molé, Montalivet, Guizot, Duchâtel, Duperré et Pelet (de la Lozère). Il n'y avait encore rien d'arrêté sur le choix du ministre de la guerre et du ministre de la justice. Il paraît qu'on attend le maréchal Soult, et qu'on ne fera rien de définitif avant son arrivée. Le maréchal, à qui on semble réserver la présidence, pourrait, en effet, imposer de nouvelles conditions. Au surplus, MM. Molé, Montalivet et Guizot ne sont pas encore parfaitement d'accord: aussi peut-on regarder les arrangements ministériels comme fort peu avancés.

On assure, dit le Journal des Débats, que la combinaison qui aurait pour but de réunir dans le cabinet M. Guizot, M. de Montalivet, M. Molé et M. Duchâtel rencontre quelques difficultés qui semblent devoir prolonger encore quelques jours l'interregne ministériel.

Le Paix confirme et au-delà cet état de choses. « Ce soir (mardi), dit ce journal, à une heure très-avancée, il n'y avait rien de décidé sur les nouveaux arrangements ministériels. La composition du ministère paraissait même moins avancée qu'elle ne l'était hier et ce matin. »

Le Constitutionnel prétend que M. Guizot, pour entrer dans le cabinet, veut avoir la promesse formelle qu'il pourra en tout temps dissoudre la chambre des députés.

Il y a en ce moment plusieurs affaires pendantes qui exigeraient de promptes solutions, et qui sont obligées d'attendre la venue du nouveau ministère, au risque de tout ce qui peut en résulter. Il faudrait, en effet, ou que le ministre actuel signât des actes contraires à son opinion, puisqu'il doit y avoir modification dans la politique extérieure, ou bien qu'il persévérât dans une voie dont son successeur s'éloignera très-probablement. Or, M. Thiers se refuse à l'un et à l'autre.

Au nombre de ces affaires est une note remise par le général Alava avant de donner sa démission, et dans laquelle il demande que l'on laisse entrer en Espagne les 4,000 hommes de recrues pour la légion étrangère qui sont en ce moment rassemblés sur les Pyrénées. Il les réclame comme appartenant à l'Espagne, dont ils portent l'uniforme, dont ils reçoivent leur solde, et au service de laquelle ils ont été enrôlés du consentement du gouvernement français, avant que celui-ci ne prit la résolution de cesser toute coopération. Si cette demande est repoussée, on pense qu'il y aura lieu de réclamer la restitution des sommes que ce changement de conduite de la France aura fait perdre à l'Espagne. (Le Temps.)

Le Moniteur dit aujourd'hui:

Le ministre de la guerre a mis sous les yeux du roi le rapport de la commission d'enquête qui a été chargée d'examiner l'administration de l'Hôtel royal des Invalides.

Il faut espérer que le rapport sera livré à la publicité.

On parle, dit le Mémorial bordelais, d'une lettre autographe de la reine Christine, adressée aux rois de France et d'Angleterre, pour protester contre la violence et contre les suites de son adhésion forcée à la constitution de 1812.

Des lettres de Bayonne présentent comme imminente une insurrection mignelliste dans l'Alentejo. Bien que les fautes du gouvernement de la reine dona Maria donnent quelque probabilité à ces nouvelles, nous les admettons pourtant avec d'autant plus de réserve qu'elles émanent d'une source carliste. (National.)

Des correspondances particulières de Londres contiennent des nouvelles de Portugal jusqu'au 20. A cette époque, la capitale était tranquille; mais le gouvernement était loin d'être rassuré sur les dispositions de l'armée et sur l'esprit de la capitale et d'Oporto. Si l'on en croit les correspondants, le mois d'août ne se passera pas sans qu'une démonstration libérale ait lieu dans ces deux villes.

— M. Lebeau, qui commande aujourd'hui la légion étrangère en Espagne, est le même individu qui a tant fait parler de lui, il y a trois ans, pour le sot et injurieux ordre du jour qu'il publia, à Périgueux, contre les réfugiés polonais. C'est une nouvelle preuve du libéralisme et du tact de nos gouvernants que d'avoir choisi le détracteur de ces nobles infortunés pour diriger un corps où figurent avec distinction un assez grand nombre de Polonais. M. Bageaud est décidément l'officier-modèle de l'armée; et, pour avancer, il faut lui ressembler par ce que ses opinions, son caractère et son langage ont de moins français.

(Bon Sens.)

— Pendant que les ambitions et les capacités de second ordre s'empresment autour des portefeuilles sans maître, et présentent au public un spectacle de marionnettes assez intéressantes, les hommes dont l'intelligence est plus déliée et l'expérience plus grande, savent se tenir à l'écart. Ainsi, M. Ménilhand mandé pour prendre part à la comédie, a préféré rester dans le conseil-général de la Dordogne qu'il préside, plutôt que de servir de jouet aux colporteurs de listes ministérielles. Il se rappelle assez les causes qui l'ont fait sortir du ministère lui, et M. Laffitte, pour savoir qu'il ne peut y rentrer dans les conjonctures présentes.

(Idem.)

— M. Pillot, ministre de l'église unitaire du Pecq, attend impatiemment que la chambre du conseil statue sur l'instruction qui lui a été déférée; mais cette chambre est muette. Si l'indépendance des magistrats qui sont appelés à rendre une première décision n'a jamais pu être mise en doute, elle doit demeurer aujourd'hui d'autant plus inébranlable, que le ministre qui semblait avoir donné le signal de la réaction religieuse la plus violente, et qui présidait en quelque sorte à ces scandaleuses poursuites, a disparu de la scène politique.

Espérons que les magistrats de Versailles ne seront infidèles ni à leur temps, ni à leur mission de vérité et de justice. M. Pillot attend avec confiance une ordonnance de non-lieu; mais il est résolu à porter sa cause devant les plus hautes juridictions, si un jugement de condamnation pouvait l'atteindre.

(Courrier Français.)

Paris, 31 août 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Rien de nouveau qu'on puisse donner comme positif. Hier au soir, on disait que tout était arrangé entre MM. Molé et Guizot; mais on ajoutait que le reste de la combinaison ne serait pas prêt avant quinze jours. Il manquait encore un ministre de la guerre. On jetait beaucoup de noms au vent et sans beaucoup de raison. On allait même jusqu'au maréchal Soult, sans penser que ce nom exclut ceux de MM. Molé et Guizot, et que le duc ne peut plus être que président de cabinet. On parlait aussi de M. Guilleminot qui ne marchera cependant qu'avec M. Humann, et de M. Sébastiani, qui est impossible dans les nécessités actuelles.

— M. Sauzet est devenu la pierre fondamentale de l'église militante. Ses conférences le matin sont toutes religieuses, celles du soir sont religieuses également. M. Montalivet montre beaucoup d'attentions à M. Sauzet, d'où l'on conclut que sa grandeur pourrait bien entrer dans la nouvelle formation du cabinet. M. Sauzet serait un ministre de restauration plus volontiers que le continuateur d'un 22 février compromis par tant d'engagemens qu'on ne voulait pas tenir.

— Un fait assez extraordinaire a eu lieu à Cherbourg: une femme déjà âgée est allée à la mairie pour se faire délivrer ses actes de l'état civil nécessaires pour s'y marier. Il s'est trouvé par un singulier hasard que son amant était un fils naturel qu'elle avait eu étant fort jeune.

— Un duel horrible a eu lieu à Alais (Gard) entre deux frères: la cause de cette rencontre qui a coûté la vie à l'un d'eux est, dit-on, une rivalité de profession.

Tribunaux.

Un mari: J'ai été un maladroite de me marier; dans mon état on ne devrait pas se marier. Je vous demande, un garçon de bain que ça ne peut être chez soi que douze heures sur quarante-huit, il n'y a pas de bon sens! Je le crois bien à présent; mais à l'époque j'étais pris, quoi! je l'aimais cette femme; je l'aimais encore un peu à présent, mais il n'y a plus de comparaison: trop, c'est trop, et il vient un moment où...

M. le président: Le tribunal n'a à s'occuper que des faits sur lesquels vous fondez votre plainte en adultère. Veuillez les exposer le plus succinctement que vous pourrez, en omettant les transitions et les réflexions.

Le mari: C'est que ça m'en fait faire de ces réflexions depuis 1832 que ça dure.

M. le président: Que s'est-il passé en 1832?

Le mari: Il s'est passé qu'un soir que ma femme croyait que j'étais de service au bain, et que je ne viendrais pas coucher à la maison, je suis rentré à la boutique, une belle boutique, que je l'ai mise dedans de mon propre argent; je demande ma femme aux demoiselles qui me répondent qu'elle est allée au spectacle.

— Toute seule? — Non, avec un monsieur... — Quel monsieur?

— Un monsieur... en habit. — En habit! ça ne peut être que Constant! Et à quel spectacle? — Ils n'ont pas dit positivement, mais nous croyons bien que c'est à un où on rit, parce que madame a dit qu'elle voulait rire ce soir.

Me voilà parti avec trois pièces de cent sous dans ma poche; je vais d'abord aux Variétés, première galerie: personne; ensuite au Palais-Royal: rien; enfin, j'arrive au Vaudeville comme le monde en sortait, sur les onze heures et demie, et je vois ma particulière et mon particulier, bras dessus bras dessous, ni plus ni moins que si le curé y avait passé, se regardant, minaudant, faisant la bouche en cœur. Je les suis en tapinois sans me montrer. Arrivé dans la rue de Rivoli, en face la grille du Carrousel, voilà Constant qui ôte son chapeau, ma femme qui pose son chapeau sur une borne, et sans plus se gêner que ça, comme de vrais enragés, les voilà qui se mettent à danser le galop d'une force, sans musique, sans rien, jusqu'à ce qu'ils en ont été tout en

nage que ma femme en a été reprendre son chapeau et Constant son chapeau, et qu'ils se sont rattrapé le bras. Je croyais, pour le coup, que c'était fini et qu'il allait me la reconduire à la maison; mais non, au lieu d'aller du côté du Pont-Neuf où je demeure, les voilà qui filent tranquillement le long du jardin des Tuileries jusqu'aux Champs-Élysées, ne faisant pas d'autre métier que de s'embrasser comme du pain à chaque barreau de la grille. Je n'ai pas compté au juste, mais je parie bien qu'ils se sont embrassés au moins cent cinquante fois. En revenant, comme ils passaient sur le Pont-Royal, la patience m'a échappé, j'ai tapé sur l'épaule à Constant et je lui ai dit: Qu'est-ce que tu fais là avec ma femme à ces heures-ci? — Tiens, c'est toi, qu'il me dit, tu le vois bien, nous nous promenons, nous prenons le frais. Vous pensez bien que ce n'était pas des raisons à donner à une heure du matin; je lui ai repris ma femme en lui disant de ne plus s'en mêler, ou que nous aurions des propos.

M. le président: Vous avez ramené votre femme, et c'est tout ce qui s'est passé ce jour-là?

Le mari: Je n'ai vu que ça, je ne peux pas en dire davantage; mais patience, il y a autre chose. Quelque temps après, je rentre encore à la maison, la boutique était fermée, ça m'intrigue, je fais ouvrir par un serrurier; plus personne, ni demoiselle de boutique, ni femme, ni enfant, une jolie petite fille de cinq ans que j'avais oubliée de vous mentionner, ni argenterie, ni timbales, ni argent, plus de 1,900 fr. qui étaient dans la commode. Me voilà aux cent coups; je cherche, je fouille, je refouille, je vais voir tous les amis et connaissances; enfin, au bout de six jours, j'apprends par un cocher de fiacre que ma femme a loué un logement, jardin et tout, allée des Veuves (allée des Veuves, vous comprenez), aux Champs-Élysées; je m'y présente, on ne veut pas me recevoir; je risque le tout, je vais faire ma déclaration au commissaire de police, qui arrive chez elle avec deux hommes à cinq heures du matin. Il frappe: pan, pan! on n'ouvre pas; il relapasse: pan, pan! Au bout d'un bon quart d'heure, on ouvre, et qu'est-ce qu'il voit! ma femme qui était couchée dans ce lit étranger, absolument comme dans le sien, bonnet de nuit et tout, et Constant qui était habillé, assis sur une chaise qui faisait semblant de lire son journal, lui qui ne parle jamais politique. Aussi le commissaire de police lui a dit: Il est bien étonnant, monsieur, que vous lisiez votre journal chez une dame à des heures et demie du matin, et il avait raison le commissaire de police, tout le monde conviendra que c'est étonnant.

Enfin la voilà encore revenue à la maison. Mais quelle existence, messieurs; moi qui, par état, ne couche dans un lit qu'une nuit sur deux; quand je rentrais chez nous, comme un homme marié, il me fallait coucher par terre sur un matelas, pendant que madame se carrait dans le lit et me faisait vivre comme un trapiste. Quand je lui disais: Joséphine, ça ne peut pas durer comme ça, ça n'est pas naturel; elle me répondait: Le jour est fait pour travailler et la nuit pour dormir. La jolie existence que ça faisait. Eh bien! encore, c'est elle qui n'en a plus voulu, de cette existence; un autre matin elle s'est encore sauvée, et cette fois-ci en province, chez des oncles, des maraines, des êtres dont je n'ai jamais entendu parler. Je l'ai encore repincée, mais cette fois-ci, il faut que ça finisse; si je le suis, je le suis, tant pis pour moi; mais je ne veux pas qu'elle en profite, et qu'elle mange des bons morceaux quand elle me fait avaler de la vache enragée.

Portiers, portières, commissionnaires, cochers et commissaire de police entendus, Joséphine qui pleurniche, et Constant qui soutient avoir l'habitude de lire son journal, sont condamnés tous deux à huit mois de prison.

(Le Droit.)

— Il y a quelquefois des procès bien extraordinaires. Se figure-t-on que la cour royale d'Orléans ait eu à statuer sur la question de savoir si un mari a le droit d'accoucher sa femme. Un maire de village, sur la plainte d'une sage-femme dûment patentée, a dressé des procès-verbaux contre plusieurs paysans qui avaient cru avoir la liberté d'accoucher leurs moitiés; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le procureur du roi de Loches a donné suite à cette affaire, et que, bien que le tribunal ait déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre, il a formé appel et déféré cette question à la chambre des mises en accusation. Celle-ci, du reste, a fait justice en disant l'opposition mal fondée. Il reste à savoir si le parquet n'aura pas envie de connaître l'avis en cette matière des vénérables conseillers en cassation.

— On se rappelle l'affaire Charrier (de Rennes), condamné aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat; on n'a pas oublié que son beau-frère Laperche, entendant prononcer sa condamnation, s'écria: C'est trop. C'est moi qui suis coupable! Laperche ayant depuis persisté dans ses aveux, a été renvoyé devant les assises; il a comparu le 26 août, il a persisté à s'accuser, bien que le président et l'avocat-général lui aient fait sentir les dangers de sa position. Par une bizarre circonstance l'accusé est réduit à prouver qu'il est coupable au procureur-général qui repousse ses aveux.

Nouvelles Diverses.

Trois soldats de la garnison de Dijon, allant le 26 de ce mois à une fête de campagne, ont été accostés par deux Italiens, ouvriers poëliers, et un forçat libéré, sur la route d'Arc-sur-Tille. Il paraît qu'il s'est engagé entre eux une rixe qui a amené une lutte, où l'un des soldats a péri sur place; un autre est mort ce matin de ses blessures; et le troisième, échappé aux coups des assassins, est venu en toute hâte rendre compte à la police judiciaire de ce funeste événement. Le forçat libéré s'est rendu lui-même en prison, en rejetant le crime sur les deux Italiens qui se sont enfuis; voici leur signalement: Charles Caffony, poëlier-fumiste, âgé de 22 ans, né à Dodosto (Italie), taille d'un mètre 70 centimètres; barbe, sourcils et cheveux châtains, visage ovale, front rond, yeux bruns, nez ordinaire, bouche grande, menton rond. — Antoine Resquinge, fumiste, né à Milan, âgé de 17 ans, taille d'un mètre 60 centimètres; cheveux et sourcils bruns, front moyen, yeux bruns, nez moyen, bouche moyenne, barbe naissante, menton rond, visage ovale.

(J. de la Côte-d'Or.)

— On mande de Valence, 29 août:

Le 25 de ce mois, vers les dix heures du soir, un horrible assassinat a été commis près de Montélimar, sur la grande route de Lyon à Marseille. Voici les détails qui nous ont été transmis sur cet événement:

Ce soir-là, le nommé Alibert, marchand d'avoine et propriétaire de l'auberge dite de la Bonne-Denrée, située sur cette route et à un quart de lieue de Montélimar, se trouvait dans l'auberge du sieur Decé, sise à l'une des portes de cette ville. Deux Italiens entrent, chantant quelques morceaux et font ensuite, selon l'usage, une tournée pour recueillir ce qu'il plaît à chaque auditeur de leur donner. Alibert sort un sac contenant, dit-on, environ 400 fr. en écus et deux ou trois sous qu'il jette dans la sébile de ces virtuoses nomades. Ceux-ci quittent l'auberge et bientôt Alibert retourne chez lui.

Le lendemain, à l'aube du jour, un marchand de melons, ve-

nant de Montélimar est arrêté sur la route, à cent pas de l'auberge d'Alibert par deux chiens qui lui barrent le passage en aboyant de toutes leurs forces; parvenu à s'en débarrasser à l'aide d'un fouet, il poursuit son chemin, et aperçoit, non loin de là, un homme étendu dans l'un des fossés qui bordent la route.

Pressé par ses affaires, il ne cherche point à s'assurer si cet homme est mort ou s'il dort; mais arrivé à la Bonne-Denrée, il raconte ce qu'il a vu à la maîtresse de cette auberge. Celle-ci agitée par un vague pressentiment, et sachant que son mari a passé la nuit hors du logis, demande au marchand de melons comment est vêtu l'homme qu'il vient de voir dans le fossé. « Ma foi, dit-il, je n'y ai pas trop fait attention; je crois pourtant qu'il est habillé de bleu. — Oh! mon Dieu! s'écria la femme, ce sera mon pauvre Alibert! »

On se transporte sur les lieux, on examine le cadavre: c'était effectivement celui de l'aubergiste. Il avait le crâne entr'ouvert, sans doute, par suite d'un coup de bâton ferré dont l'un des bouts a été trouvé à ses côtés, et la machoire inférieure presque détachée au moyen d'un instrument tranchant. Dans une de ses mains étaient des lambeaux du gilet et de la chemise d'un des assassins, ce qui fait supposer que la victime a dû lutter avec eux, après avoir reçu le coup dont il s'agit. L'événement ayant été connu, l'opinion publique a de suite désigné comme auteurs les deux Italiens, et il est d'autant plus probable qu'ils ont commis l'assassinat que le bout du bâton trouvé près du cadavre a été reconnu pour un fragment de celui qui portait l'un des chanteurs. Il est à croire que ces individus, sortant de chez le sieur Decé, prirent des renseignements sur Alibert, et que l'ayant attendu sur la route, ils l'assillèrent au moment où il rentrait chez lui. On n'a pas trouvé un sou sur le cadavre.

Nous croyons devoir accompagner ces détails du signalement que M. le procureur du roi de Montélimar vient de transmettre à la gendarmerie des auteurs présumés de cet assassinat.

L'un dont le chant imite la guitare, a 5 pieds 1 à 2 pouces, le teint coloré, les cheveux châtains et la barbe rasée. Il était vêtu d'une veste et d'un pantalon gris. L'autre chantant naturellement, a 5 pieds 6 à 7 pouces, le teint brun, les cheveux noirs, la barbe de même et en forme de collier; il porte une veste grise, un petit foulard au cou et un pantalon blanc, avec raies formant des carreaux. Le premier est âgé de 22 à 25 ans; le second de 35 à quarante ans. Ils voyageaient avec un passeport visé, à ce que l'on croit, à la frontière ou à Grenoble, et se rendaient à Bayonne pour s'enrôler dans la légion étrangère. L'un d'eux a été sapeur dans les troupes napolitaines.

— Un fait plaisant s'est passé ces jours derniers dans le faubourg St-Germain.

Un fils de famille, M. D. F., qu'une jolie fortune dédommagera un jour de ses privations actuelles, a eu le temps, en dix-huit mois de séjour à Paris, de consommer la pension que lui fait sa famille, les secours extraordinaires qu'il sut en tirer à diverses reprises, et même les emprunts faits à la bourse de ses compagnons de plaisir.

Heureux si, ses diverses ressources épuisées, il eût mis un terme à ses prodigalités.

Il existe malheureusement dans Paris une race d'hommes avides, toujours occupés de la recherche des jeunes gens que le goût des plaisirs entraîne à morceler par anticipation le patrimoine qui doit leur revenir un jour.

D. F. ne pouvait échapper à la sagacité de cette classe de loup-cerviers. L'un d'eux parvint à se glisser auprès de lui, et n'eut aucune peine à lui faire accepter une somme qui devait prolonger pendant quelque temps ses amères jouissances.

Le jeune homme signe des lettres de change pour une somme de 12,000 f., et reçoit en revanche un millier d'écus.

L'échéance survint, et, à sa suite, les protêts, les poursuites et le jugement emportant la contrainte par corps.

D. F., bien résolu à ne pas se laisser arrêter, s'enfuit à la campagne, pendant qu'un ami négociait tout à la fois auprès de ses parents pour les attendre, et auprès de l'usurier pour obtenir des armoiemens.

Cependant Paris est si séduisant, que le fugitif y revenait régulièrement tous les samedis après le coucher du soleil. Il y passait le dimanche, et s'arrangeait pour que cet astre, en se levant le lundi, ne le retrouvât plus sur le territoire du département de la Seine.

Pendant ce séjour de 24 heures, fort de l'invulnérabilité que la loi imprimait à sa personne, il se montrait avec assurance, et circulait sans crainte ni souci de son créancier.

Un dimanche, à dix heures du soir, D. F. rentrait à son domicile parisien pour préparer un punch qu'il avait fait accepter à deux amis, lorsqu'il crut remarquer qu'il avait été suivi.

Il aperçut en effet de sa fenêtre trois individus qui, après avoir étudié les localités, paraissaient prendre position dans le renforcement d'une porte cochère.

Nul doute, c'est à lui qu'on en veut; il fait part de ses conjectures à ses amis qui l'ont rejoint, et eux-mêmes commencent à y croire, en voyant les manœuvres des suspects, qui tantôt se séparent et tantôt se rejoignent, comme pour se communiquer leurs remarques.

Ce danger, quelque probable qu'il fût, ne pouvait faire oublier le punch, objet de la réunion; on avait d'ailleurs quelques heures devant soi pour aviser au parti à prendre, et l'on sait que la gaité, en chassant les inquiétudes, peut faire jour aux plus saines résolutions.

Les trois amis se placent à table; mais à peine sont-ils assis, qu'un grand bruit se fait entendre sur l'escalier.

L'un des visiteurs, élève en médecine, va s'enquérir de la cause du tapage. Il sort, et revient presque aussitôt dire qu'il s'agit d'une femme en mal d'enfant, à laquelle il vient d'offrir les soins de son art en attendant qu'une sage-femme ait été prévenue. Il engage donc ses amis à l'attendre quelques instans.

Une demi-heure après il était de retour, tout joyeux de l'heureuse délivrance de l'accouchée et d'une inspiration qui lui était survenue pendant le travail. « Mon cher, s'écrie-t-il en s'adressant à D. F., dans une heure je t'aurai enlevé aux yeux de tes argus et transporté à leur barbe à l'hospice de la Maternité, à moins que tu ne préfères le sauver pendant le trajet. »

Sans attendre de réponse, il prend son chapeau et se précipite hors de l'appartement. Au bout de quelque temps il était revenu avec un brancard couvert, porté par deux hommes.

« Allons, mon ami, dit-il au débiteur, tout est prêt pour ton transport à l'hospice, rue de la Bourbe. Embêguine-toi la tête et viens te placer sur le brancard; la couverture cachera le surplus de ton corps, et nous n'oublierons pas le nouveau-né sur lequel tu te pencheras avec tendresse. »

Et les recors qui me guettent là-bas! — Ne les crains pas. Je leur ai offert cinq francs à chacun pour m'aider à porter à l'hôpital une pauvre femme que je venais d'accoucher; ils m'ont répondu qu'ils étaient loués pour un autre service.

Le convoi se mit en route, et passa à côté de MM. les recors, qui laissèrent filer le cortège sans se douter qu'une proie leur échappait.

A quelque distance de là, et après quelques détours, l'accouchée sauta à bas du brancard, au grand étonnement des porteurs, et se sauva emportant le nouveau-né, qui n'était autre qu'une valise adroitement coiffée d'un serre-tête.

— Sur la motion de M. Hawes, la chambre des communes avait ordonné une enquête, quant à la durée de l'emprisonnement et au moment des dettes qui l'avaient motivé. Ce document vient de paraître; voici ce que nous y remarquons de plus curieux. *King's Bench*, le plus ancien hôtel de cette prison, et le plus ancien dettier de toute l'Angleterre, est le nommé Jonathan Wood, écroué le 14 mai 1810, pour une somme de 10,949 liv. sterling, 10 shillings (273,737 f.); après lui vient John Dufrené, écroué le 9 mai 1812; il ne doit que 50 liv. sterling (1,200 fr.). Il y a dans cette prison vingt-quatre individus, écroués depuis 1824, c'est-à-dire depuis douze ans. Un seul doit 2,000 liv. sterling (50,000 f.), plusieurs doivent moins de 100 liv. sterling (2,500 f.), il y en a un qui ne doit que 9 liv. sterling, 15 shillings et 7 pences (237 f. 70 cent.).

Dans la prison appelée Fleet (la flotte) le doyen des dettiers est un nommé Jeremiah Board, écroué en 1814 pour une somme de 7,616 livres sterling, 7 shillings (198,408 fr. 40 c.). Deux individus ont été incarcérés depuis 1830 pour frais à la cour de chancellerie, l'un pour 80 liv. sterl. (2,000 fr.), l'autre pour 59 liv. sterl., 16 shillings et 3 pences (1,494 fr. 50 c.).

Dans la prison de Whitecross-Street, on ne compte à présent que 24 prisonniers écroués antérieurement au 1^{er} janvier 1835. Dans celle de Horsemen-Lane, le plus ancien prisonnier est un nommé Werton, écroué en 1828. On y compte 25 détenus, la plupart pour des sommes insignifiantes.

Il y a dans Marshalsea 28 détenus, dont un ne doit 1,000 liv. sterl. (25,000 fr.). Les deux doyens sont King et Roberts, écroués tous deux depuis 1824, pour moins de 70 liv. (1,700 fr.) chacun.

Voilà donc cinq maisons d'arrêts pour dettes, dans la seule ville de Londres; mais ce n'est pas encore tout : pour compléter cette statistique, il conviendrait d'y ajouter les *sponging-houses* (maisons-éponges), c'est-à-dire toutes les maisons des gardes du commerce (*sheriffs et bailiffs*). Le nom de maisons-éponges leur vient de l'usage qu'en font ces messieurs. Ils y conduisent d'abord tous les dettiers qu'ils arrêtent; ils les y gardent, leur vendant au poids de l'or le vivre et le coucher, jusqu'à ce qu'ils leur aient tiré leur dernier écu; c'est alors seulement qu'ils les jettent dans les prisons publiques.

L'enquête qu'a demandé M. Hawes a pour but d'amener quelque adoucissement dans la partie de la législation anglaise qui concerne l'emprisonnement pour dettes. On en sentira l'urgence si l'on réfléchit qu'en Angleterre le créancier n'a point d'atimens à consigner, qu'il peut détenir son malheureux débiteur pour la plus petite somme, pour un nombre illimité d'années, qu'il soit négociant ou non, et quelle que soit la nature de l'obligation.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS. — La guerre du Texas n'est pas finie; elle est près de se renouveler avec des symptômes plus menaçants. La haine du Texas est devenue nationale au Mexique; le général Filisola paiera peut-être de sa tête une retraite prudente, et commandée par Santa-Anna lui-même. Les députés texiens, envoyés avec un sauf-conduit de sa main pour traiter de l'échange des prisonniers, ont été arrêtés et jetés dans les fers, au mépris du droit des nations, qui n'est pas reconnu à l'égard du Texas. Une armée de 7,000 hommes s'avance sous les ordres d'un nouveau chef, le général Urrea, donné pour successeur à Filisola, vers cette malheureuse province, qui compte à peine une force égale à la moitié de ce nombre, et commandée par M. B. Lamar.

Nous traduisons ce qui suit du *Globe* de Washington : « Des dépêches officielles du général Gaines, datées du camp sur la Sabine, 28 juin 1836, annonçaient que l'armée mexicaine, sous le général Urrea, à Matamoras, avait été portée à 7,000 hommes, et que le 18 juin elle s'est mise en marche et avance rapidement sur Guadeloupe Victoria.

« Avant d'avoir reçu cette information, le major Sterling C. Robertson avait demandé au général Gaines que les Indiens Cadelos, Kitchies et autres, avaient tué deux blancs et en avaient blessé un autre, sur les bords de la Navasota à 20 milles de Nacogdoches (c'est-à-dire à 70 milles des frontières américaines, sur le territoire mexicain), et avaient emmené les femmes et les enfants des personnes tuées. Le général Gaines supposant que ces actes d'hostilité de la part des Indiens ont été provoqués par la nouvelle qu'une grande force mexicaine s'approchait de Matamoras, ainsi que par l'espérance que les Texiens seraient chassés et que le pays leur tomberait en partage, a fait un appel aux gouverneurs de Kentucky, du Tennessee, du Mississippi et de la Louisiane, et leur demande à chacun un régiment de carabinières à cheval pour coopérer avec les troupes régulières qui sont sous son commandement, et parmi lesquelles se trouvent les quatre compagnies de dragons du fort Leavenworth.

« L'intention du général Gaines, dans le cas où il ne recevrait pas d'assurances satisfaisantes que les Indiens de nos frontières ne sont pour rien dans ces assassinats, est de marcher immédiatement sur Nacogdoches (ville mexicaine), après avoir réuni à lui les quatre compagnies de dragons et les six compagnies du 6^e, stationnées au fort Towson, sans attendre les renforts du Tennessee, etc. »

« NACHITOCHES, 30 juin 1836. — L'horizon s'obscurcit sur les frontières; le général Gaines, qui est encore sur les bords de la Sabine, a reçu ces jours-ci une dépêche du général Rusk (le chef texien), datée de Guadeloupe Victoria, lui annonçant que les Mexicains s'approchent avec des forces majeures.

Rusk a lancé une proclamation dans laquelle il demande un prompt secours. Le général Gaines, par des raisons à lui connues, a demandé à chacun des états de Mississippi, de Kentucky, de Tennessee et de la Louisiane un régiment, et annonce qu'il va suivre ses anciennes instructions, passer sur le territoire mexicain, et prendra possession de Nacogdoches. Il donne pour raison de ses intentions que des Caddoes ont commis des meurtres sur deux ou trois personnes (des Mexicains) à 48 milles au-delà de Nacogdoches. Ces meurtres auront eu le mérite de l'à-propos, dans le cas où Rusk serait refoulé vers l'Est; car alors il n'est pas difficile d'en prévoir les conséquences.

« Les amis de la paix espèrent que Gaines aura assez de bon sens pour rester où il est; le rôle qu'on veut lui faire jouer, rôle qui est tout-à-fait dans l'intérêt de quelques intrigans, est parfaitement compris ici. »

Du Lexington (Ky.) *Intelligencer* du 10 juillet. — « Le gouverneur Morehead, conformément à une réquisition du général Gaines, a fait un appel aux citoyens du Kentucky; et leur demande dix compagnies de volontaires montés; il les engage à se rendre à Frankfort le plus tôt possible, pour se mettre immédiatement en marche et rejoindre le général Gaines sur la rivière Sabine.

« Un supplément du *Red River Gazette*, publié à Natchitoches, dit qu'un exprès est arrivé de l'armée en cette ville, par lequel on a appris que Santa-Anna serait envoyé à Nacogdoches, sous une forte escorte, qu'il serait jugé par une cour martiale et probablement condamné à mort. »

FIN ET RENOUVELLEMENT,

Ou Dialogues sur la Politique, la Religion et la Morale.

C'est sous ce titre que M. Terson va faire paraître un ouvrage dont le but, d'après son prospectus, est d'initier les moyennes intelligences à un système nouveau de politique, de religion et de morale, en harmonie avec les besoins et les lumières de notre époque.

Tandis que d'autres continuent à abattre le vieil édifice social, M. Terson veut essayer de construire ou du moins de préparer les masses pour le nouvel ordre de choses que l'humanité ne saurait tarder long-temps à produire. Les idées progressives de l'auteur du *Cri du Peuple*, dont nous rendimes compte l'année passée, nous sont assez connues pour pouvoir annoncer d'avance que les *Dialogues* seront utiles surtout au peuple.

L'ouvrage paraîtra par livraisons d'une cinquantaine de pages in-8°, avec couverture imprimée.

Le prix de chaque livraison sera de 50 cent. seulement pour les souscripteurs, et de 75 cent. pour les non-souscripteurs.

Ceux qui prendront six souscriptions en recevront une septième gratis.

L'ouvrage sera composé de 7 à 8 livraisons, qui paraîtront une fois tous les mois.

La 1^{re} livraison paraîtra le 20 septembre prochain.

On souscrit, sans rien payer d'avance, à Lyon, chez Mme Durval, libraire, place des Célestins; M. Chambet, libraire, place des Terreaux, n° 16; Ayné fils, successeur de Babeuf, libraire, rue St-Dominique.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de *Stoechas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisis pulmonaires*, *coqueluches*, *oppressions*, *enrouemens*, *aphonies de la voix*, *crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge.

Il réussit également dans les *affections nerveuses*, les *faiblesses d'estomac*, la *cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre.

Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1212) Le 5 septembre mil huit cent trente-six, sur la place de la Pyramide de Vaise, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, de divers objets saisis, consistant en établis de menuisier, valets en fer, scies à main, ciseaux, varlopes, rabots, bouts de bois, plateaux, buffets, tables, secrétaire, etc.

ANNONCES DIVERSES

(1207) A VENDRE. — Etude d'huissier dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura), dans une des meilleures communes, à trois lieues de l'arrondissement, du produit de 5 à 6,000 fr. annuellement.

S'adresser, pour plus de renseignements, à M. Jallamion, praticien à Lyon, rue de Gadagne, 12, au 2^e, sur le derrière.

IRRITATIONS.

Le sirop de THRIDACE d'un goût très-AGRÉABLE, calme et tempère les IRRITATIONS. Il est très-efficace dans les MALADIES NERVEUSES, les TOUX OPINIÂTRES, les PALPITATIONS du COEUR, le crachement de SANG, les CATARRHES, les PHTHISIES commençantes, etc.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 13, dépositaire des REMÈDES APPROUVÉS et AUTORISÉS. (1475-9)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifiquement le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicière, Grande-Rue, n° 14.
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 13.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Decheuaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Gray, chez Gourdan père, épicière.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épicière, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Micon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon n° 78.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
A Metz, chez Desroches, droguiste.
A la Côte-St-André, chez Roland, confiseur, près la Halle.
Ainsi que dans les principales villes de France.

GUÉRISON DES VICES DE PRONONCIATION.

C'est avec le plus grand plaisir que je remercie M. le docteur Schneider (place Neuve-des-Carmes, n° 10, au 1^{er}, à Lyon), pour m'avoir donné, en peu de jours, la faculté, dont je ne jouissais point jusqu'à présent, de prononcer tout normalement et sans défaut.

Fleurine TRANCHANT, rue St-Dominique, n° 8, à Lyon.

J'ai l'honneur d'informer le public, qu'à dater de ce jour, mon atelier sera établi rue Lanterne, n° 8, au 1^{er}.

Je continuerai dans mon nouveau domicile le même genre d'industrie que précédemment, plusieurs personnes recommandables de cette ville, effrayées de l'énormité toujours croissante des prix de certains tailleurs, m'ont promis l'appui de leur confiance et de celle de leurs amis.

Lyon sent généralement le besoin d'un établissement dont le chef réunisse un désintéressement sincère aux connaissances positives de la bonne coupe avec la confection de tous les objets d'habillement.

Renonçant aux fournitures, j'offre aux personnes qui le désireront de les conduire chez les marchands les mieux assortis, où je les aiderai de mes conseils dans l'achat des étoffes; elles pourront aussi être assurées de n'acheter que la quantité nécessaire à leur taille et au genre de vêtement qu'elles désirent, et pour qu'aucune garantie ne manque aux personnes qui voudront bien m'honorer de leur confiance, je m'engage à rembourser immédiatement la valeur de l'étoffe, si l'objet vient à être manqué, ou à remédier sans frais à tous les défauts réparables.

J'ose espérer que le public appréciera tous les avantages qu'offre mon établissement et qu'il voudra bien m'honorer de sa confiance; je crois pouvoir affirmer qu'il y trouvera utilité, économie et agrément.

J. JOHO.

Diligence pour Aix-les-Bains,

Partant tous les jours à huit heures du soir.

BONAFIOUS FRÈRES, RUE NEUVE, N° 17.

On trouve dans les bureaux les listes des baigneurs. (1098)

ASSURANCES GÉNÉRALES

contre les

CHANCES DU RECRUTEMENT

POUR TOUTE LA FRANCE,

Etablie à Paris, sous la raison de H. LECLERC et Co.

Capital social : un Million.

MM. les pères de famille trouveront tous les renseignements qu'ils pourront désirer chez le directeur pour le département du Rhône, qui est provisoirement rue Lanterne, hôtel de l'Ecu-de-France, chambre n° 22. (1211)

AVIS.

Remède nouvellement nommé *Baume Colonial* contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelle nature qu'elles soient; sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et aux douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures.

Ce Baume a guéri en peu de jours une jeune femme atteinte d'un rhumatisme aigu à l'épaule droite.

On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce Baume.

Le prix du flacon est de 32 sous; les 4 flacons pris à la fois : 6 francs. (1058)

GRAND-THÉÂTRE. — Dimanche 4 septembre 1836. — ROBERT - LE - DIABLE, opéra. — (Six heures 1/2).

GYMNASE LYONNAIS. — Vendredi 2 septembre. — LE DERNIER CHAPITRE, vaud.; LA DUCHESSE DE LA VAUBAÏÈRE, drame; Les Chanteurs Tyroliens. — Six heures 1/2.

Bourse de Paris du 31 août 1836.

La hausse, qui s'était soutenue chez Tortoni, ne s'est pas continuée à la bourse. On a fléchi de 80 1/2 à 80 10 offert. Le dernier cours s'est fait à 79 95. L'actif est resté à 30 3/4. La liquidation est un des motifs de la baisse.

Cinq pour cent	109 10	109 10	109	109
— fin courant	109 15	109 15	108 90	108 90
Quatre pour cent	101 50			
Trois pour cent	80	80	79 90	79 95
— fin courant	80 15	80 15	79 95	79 95
Rentes de Naples	99 45	99 50	99 45	99 50
— fin courant	99 70	99 70	99 70	99 70
Actions de la Banque	2250	2252 50		
Quatre Canaux	1250			
Caisse hypothécaire	»			
Emprunt d'Haïti	380			

BOURSE DE LA VILLE DE LYON

V. PENICAUD, Rédacteur en chef.